



Intervention Conseil Communal du 29 juin 2015

Point inscrit à l'ordre du jour « Collecte des déchets »

Madame la Présidente,

Monsieur le Bourgmestre,

Chers collègues,

Nous sommes heureux de voir que l'avis que nous avons donné à la section de Jean-Marie Legros a été suivi.

En effet, même si nous ne sommes pas opposés, sur le fond, au passage aux conteneurs à puce, nous avons de grosses inquiétudes sur les aspects budgétaires liés à ce choix.

Pour plusieurs raisons :

- Premièrement, les chiffres présentés à la section étaient ceux de 2012, or pour prendre une décision réfléchie, dans le contexte budgétaire difficile que l'on connaît, il est primordial de disposer des informations actualisées;

Il est également important de savoir ce que cela aura comme impact auprès du contribuable verviétois;

- Deuxièmement, nous craignons un impact budgétaire important en cas de rupture du contrat avec le prestataire actuel Shank's, qui serait en droit de réclamer à la ville une indemnité de + d'un millions d'euros ! ;

- Troisièmement, la non recette liée à la vente des sacs verts est aussi à prendre en compte pour l'avenir des finances communales;

Il ne faudrait pas que votre majorité argumente que le passage au système de conteneur à puce à un coût tel que l'on doive encore licencier...!

- Quatrièmement, même si des séances d'information sont prévues, nous avons de nombreuses questions sur la mise en place de ce système.

Pour ces raisons, nous vous proposons de reporter le point au conseil communal d'octobre et d'organiser, d'ici là, en collaboration avec Intradel, une section pour l'ensemble du conseil communal.

Merci.

Sophie LAMBERT

Conseillère communale- Groupe PS



Plan de stationnement
Nouvelle phase septembre 2015

Conférence de presse 29 juin 2015

Embargo jusqu'à 19h30

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|---|
| Introduction..... | 3 |
| Les objectifs !..... | 3 |
| Les modifications introduites | 4 |
| Uniformisation des zones : une zone orange unique | 4 |
| Mise en place de parkings <i>post pay</i> | 4 |
| Tarification dégressive | 5 |
| Investissement | 6 |
| Extension de la zone bleue..... | 6 |
| Des abonnements flexibles ! | 7 |
| L'affichage LED dynamique | 7 |
| Pour plus d'informations..... | 8 |

INTRODUCTION

Flexibilité, simplicité, ... et surtout moins de stress, c'est ce que les commerçants et les usagers du centre-ville souhaitent en matière de stationnement à Verviers.

Et même si la concession lancée en août 2013 a permis d'améliorer la rotation, le système était ressenti comme trop complexe. L'absence de parkings « longue durée » ne permettait pas non plus les « imprévus » dans le timing.

La Ville a donc été attentive aux souhaits des Verviétois et des usagers. Elle a entamé il y a quelques mois la re-négociation du contrat avec Besix Park. Le résultat sera proposé au Conseil communal de ce soir.

Le plan de stationnement « nouvelle formule » entrera donc en vigueur le **1^{er} septembre 2015**. Une campagne de communication grand public sera lancée en août. Durant les deux premières semaines de septembre, une période de transition et de sensibilisation sera menée.

LES OBJECTIFS !

Le Conseil communal de ce soir sera amené à se prononcer sur la **3^{ème} phase du plan de stationnement**.

Les modifications introduites au Plan de stationnement visent essentiellement trois objectifs :

- une clarification et une **simplification** du système actuellement en vigueur ;
- la mise en place d'une **signalétique** dynamique, à l'aide de panneaux LED ;
- une augmentation et une diversification de l'offre de stationnement par la création de **4 parkings post pay**. Plus de 300 places de stationnement avec paiement à la reprise du véhicule !

LES MODIFICATIONS INTRODUITES

UNIFORMISATION DES ZONES : UNE ZONE ORANGE UNIQUE

Nouveauté : une seule zone orange payante et des zones bleues. Cela signifie la fin des zones rouge et jaune. Le temps de stationnement maximum en zone orange : **4h**. Plus de stress quand on fait ses courses !

Tarifs : 0,50 € par demi-heure pour les 3 premières heures, la 4ème heure est à 2 €.

Maintien des dérogations riverains dans l'ancienne zone rouge.

Abonnements toujours possible dans certaines rues, voir en p. 6.

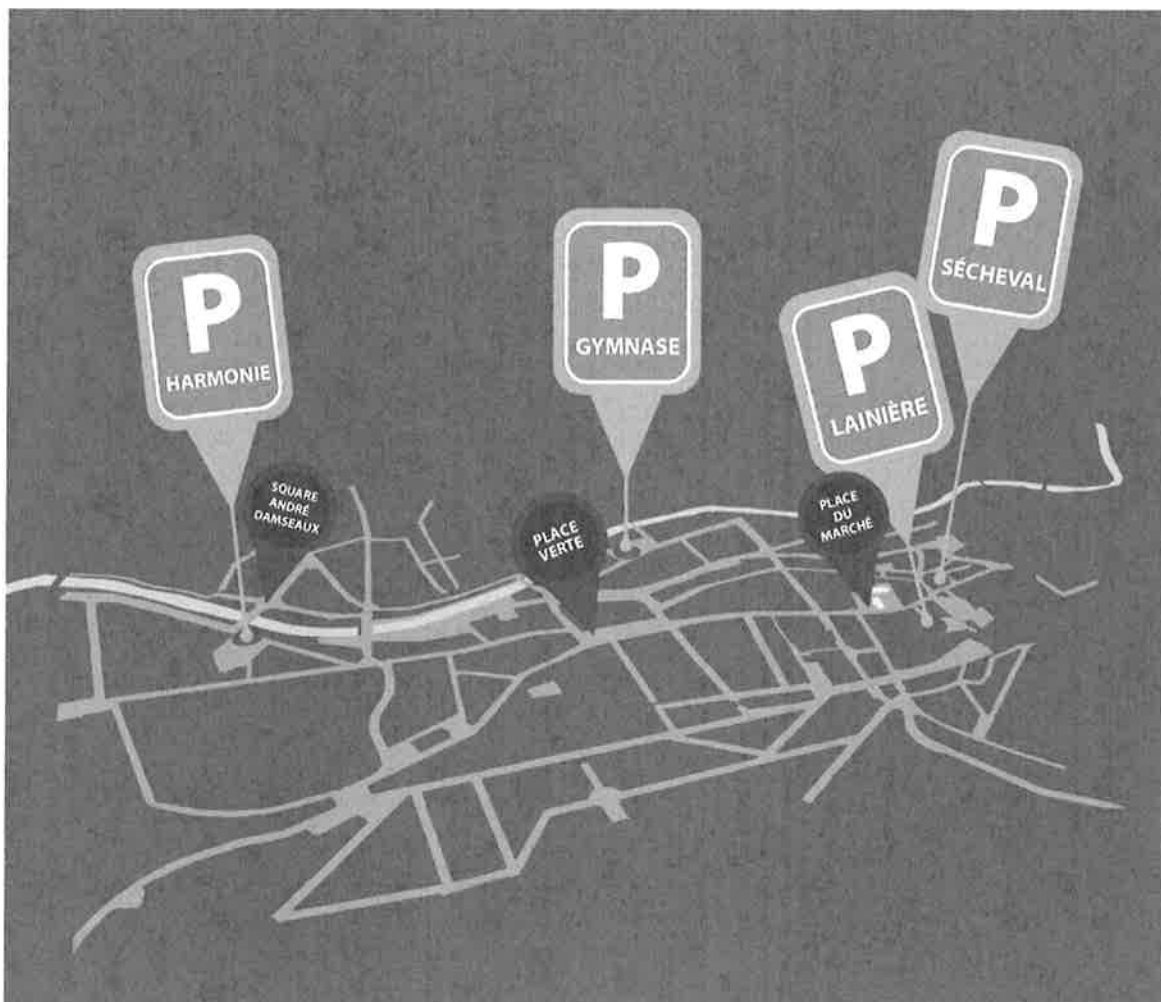
MISE EN PLACE DE PARKINGS *POST PAY*

Quatre parkings seront aménagés en *post pay* avec un système d'accès par barrière automatique : Gymnase (ancien Belgacom) avec 106 places – Sécheval (en face de Ste Claire) avec 52 places, Lainière (Thier Mère Dieu) avec 30 places et le parking Harmonie (rue L. Defays) avec 130 places.

Ces parkings seront sous vidéo-surveillance.

Les permis d'urbanisme sont – pour les parkings Gymnase et Harmonie – en attente de la décision du fonctionnaire délégué de la Région wallonne. Il n'y a pas eu de remarques durant l'enquête. Pour les parkings Sècheval et Lainière, les permis passent au Collège du 30 juin 2015.

Dans une phase ultérieure, il est prévu d'aménager le parking Théâtre (piscine) en *post pay*.



TARIFICATION DÉGRESSIVE

- 1h : 2 €
- 2h : 3 €
- 3h : 4 €
- de 4h à 10h : 5 €
- de 10h à 1 j. : 10 €
- 2 jours : 25 €
- 3 jours : 45 €
- à partir de 5 jours : 95 € + 25 € par jour supplémentaire.

Possibilités d'**abonnements**, voir p. 6.

INVESTISSEMENT

Le montant de l'investissement pour les parkings *post pay*, la vidéo-surveillance, la signalisation dynamique (panneaux led) s'élève – hors parking de l'Harmonie dont le coût doit encore être finalisé – à 1.144.553,51 € t vac. Ce montant est à charge de la concession.

EXTENSION DE LA ZONE BLEUE

De nouvelles possibilités d'abonnements en zone bleue, voir p. 6.

Par ailleurs, suite à des remarques formulées par des riverains, utilisateurs, commerçants..., il est proposé de :

- **faire passer la zone bleue 2h suivante en zone bleue 3h** : rue Hauzeur de Simony ;
- **créer la zone bleue 3h suivante** : rue du Parc (dans son tronçon compris entre les rues de la Marne et Herla). Cette zone a fait l'objet d'une concertation avec l'hôpital et répondra mieux aux attentes des usagers à cet endroit ;
- **créer les zones bleues 2h suivantes** : rue des Foxhalles, rue Renier (dans sa partie actuellement non réglementée située au-delà du pont - tronçon compris entre le Chemin des Tailles et la rue Pierre Limbourg, Chemin des Tailles, Promenade des Récollets, rue des Hougnes (dans son tronçon compris entre l'avenue Eugène Müllendorf et la rue de Mangombroux), rue du Bosquet, rue des Hautes-Mézelles, Place Saint-Remacle, rue Jean-Martin Maréchal entre la Grand-Place et la rue Davignon, En Mi-Ville entre la rue Grand-Ville et la rue Neuve, pont des Récollets (Al'Cut en lui-même), Square Charles de Gaulle – entre la rue Herla et la rue du Parc ;
- **créer la zone bleue 30 minutes suivante** : avenue Reine Astrid 240 sur une distance de 10 mètres ;
- **élargir la zone bleu 30 minutes suivante** : chaussée de Heusy (côté pair) – de l'immeuble formant l'angle avec la rue Jules Spinhayer au n°4 jusqu'à l'immeuble sis chaussée de Heusy au n°234.

DES ABONNEMENTS FLEXIBLES !

| | Zone bleue 2h | Zone payante (rues suivantes *) | Parkings <i>post pay</i> |
|---------|---------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| 1 mois | | | 35 € NEW |
| 3 mois | 45 € NEW | 75 € | 99 € NEW |
| 6 mois | 80 € NEW | - | - |
| 12 mois | 150 € | 275 € | 350 € NEW |

* Rue aux Laines, entre la place de la Victoire et l'immeuble sis au numéro 61, rue de la Banque, rue Emmanuel Keschtgès, rue Paul Janson, place Paul Janson, rue du Pont en ce compris les emplacements situés sur le domaine privé communal accessible au public, rue des Sottais, rue Thil Lorrain, parking Pont du Chêne.

L'abonnement n'est plus possible sur le parking Saint Remacle qui devient une zone bleue 2 heures, sur les futurs parkings *post pay* (rue du Gymnase, Sécheval, Lainière et Harmonie).

L'AFFICHAGE LED DYNAMIQUE

Dès octobre, le centre-ville accueillera **4 panneaux LED** indiquant le nombre de places disponibles dans les parkings *post pay*. Ces panneaux pourront également être utilisés – dans le bas du panneau - pour communiquer sur les événements en Ville, etc.

Ils seront installés rue Lucien Defays, rue de Heusy, rue du Théâtre et en Sommeleville.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Benoît Pitance, Echevin du Développement économique et territorial

087 327 551

benoit.pitance@verviers.be

Cellule Communication – Angélique Koop

087 687 606 – 0484 599 367

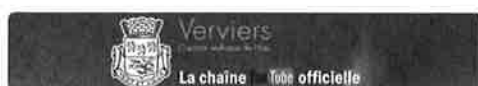
communication@verviers.be



Retrouvez les dossiers et communiqués de presse à télécharger sur www.verviers.be (rubrique « communiqués de presse » dans le menu à droite).



Suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/verviers



Et sur la chaîne Youtube de la Ville : www.youtube.com/villedeverviers

Chers collègues,

Je vais commencer tout de suite par les bonnes mesures, car il y en a !

Vous proposez d'intégrer deux principes fondamentaux pour le bon fonctionnement du système, deux principes que l'opposition socialiste réclamait depuis longtemps :

- 1) Premièrement, un seul type de tarification pour la zone payante en voirie. Vous limitez cette zone à 4h. L'utilisateur ne devra donc plus jongler entre des zones rouge, orange et jaune difficiles à délimiter. Ça contribue à la simplification et à la lisibilité du système. C'est une première bonne nouvelle !
- 2) Deuxièmement, vous introduisez le principe du stationnement « post paid » et vous l'activez sur 4 parkings. Nous considérons que le parking « Martyr » aurait très bien convenu à ce type de tarification. Vous avez fait un autre choix. Soit ! Il existera désormais des poches parking des lesquels les utilisateurs paieront à la consommation. Finis le stress du temps qui passe. C'est une deuxième bonne nouvelle !

En parlant de temps qui passe, reconnaissez que vous en avez perdu beaucoup trop et que ce temps perdu a constitué un vrai préjudice pour le centre-ville. L'évolution des flux piétons en atteste cruellement (les chiffres à cet égard sont objectivés dans le dossier). C'est une évidence, ces mesures auraient dû venir plus tôt mais bon, on ne refera pas l'histoire...

Constatant le fait que vous nous avez enfin écouté en refondant le système sur deux revendications majeurs des socialistes ; soucieux également de mener une opposition positive et constructive, nous envisageons de soutenir votre proposition de réforme. Mais notre soutien dépendra de vous et des réponses que vous apportez à ce qui va suivre.

D'abord une demande d'ordre général :

Comparer la répartition des redevances sur l'ensemble des zones réglementées est un exercice intéressant à faire. Sur 100 redevances émises, il y a à peu près 40 qui le sont en zone bleue et, sur ces 40, l'immense majorité est émise non pas pour dépassement de disque mais pour absence de disque ! C'est énorme évidemment. On peut en déduire un constat simple : les usagers prennent une redevance en zone bleue non pas par négligence ou dilettantisme mais par méconnaissance et absence d'information. La signalisation verticale est donc insuffisante ! Nous vous demandons dès lors d'investir, dès septembre, dans de la signalisation au sol. Dès qu'un usager entre dans une rue réglementée, il découvre un pictogramme au sol qui lui indique dans quel type de zone il se trouve. Je mets ma main à couper que les redevances, notamment en zone bleue, diminueront drastiquement avec un effet positif immédiat sur le niveau de frustration des gens et donc sur leur adhésion au système. Ce type de dispositif existe par exemple à La Louvière et fonctionne très bien. Nous vous l'avons proposé en section. Je vois que vous avez réagi très vite en intégrant directement notre proposition dans votre plan. C'est très bien. Mais l'enjeu est que cette signalisation soit utilisée dans toute la zone réglementée, au moins dans la zone bleue.

Parlons ensuite de la zone payante :

- Les riverains de la zone rouge ne peuvent pas actuellement s'y garer même avec carte de stationnement. A l'époque, nous avons stigmatisé cette décision que nous jugions injuste pour les trop rares habitants du centre-ville. Votre nouveau plan prévoit la suppression de la zone rouge mais maintient cette mesure d'exception. La zone rouge disparaît pour les utilisateurs mais est donc en quelque sorte maintenue pour les riverains. Nous proposons purement et simplement d'annuler cette disposition.
- Vous proposez d'augmenter le prix des abonnements de 25 à 35€ dans les zones de stationnement passant en parking « post paid ». Cela ne nous paraît pas justifié. En effet, après vous en être pris aux habitants du centre-ville, il nous paraîtrait opportun d'envoyer un signal positif à ceux qui y travaillent.

- J'ai pu constater personnellement que de nombreux utilisateurs ne connaissaient pas la gratuité du samedi. Ils sont donc nombreux à prendre un ticket sans se rendre compte qu'ils viennent d'acheter un ticket valable le lundi matin... La communication sur cette gratuité est donc, à l'évidence, insuffisante. Par ailleurs, sachant que peu de gens travaillent le samedi, l'exigence de rotation se fait moins sentir ce jour-là. Compte tenu de ces deux éléments, nous vous demandons de passer à la gratuité pour l'ensemble de la journée. Ce serait un geste apprécié par les commerçants comme par les utilisateurs qui seraient ainsi incités à revenir en ville.

Venons-en enfin à la zone bleue :

- Votre plan maintient deux types de zone bleue : des zones 2h et des zones 3h ! A nos yeux, cela contredit l'objectif de simplification du système. Nous vous demandons donc de garder un seul régime de zone bleue : des zones bleues 3h !
- La zone bleue de la rue du Parc, en face du CHR : rue Hauzeur de Simonis, la zone bleue sert avant tout à protéger les riverains. Rue du Parc, j'imagine que votre objectif est surtout de créer de la rotation alors que toutes les entrées se font désormais par là. Sur le papier ça tient relativement la route. En pratique, un peu moins... En effet, on peut difficilement considérer qu'une personne qui se rend à l'hôpital y passe plus de temps que le temps qu'il y passe. Soins un peu long ou veille d'un patient qui en a besoin... On ne voit donc pas très bien comment les gens qui se rendent à l'hôpital vont pouvoir récupérer du temps au profit de la rotation que vous voulez créer. Cette mesure risque donc d'être vécue très négativement.

En outre, je suis retombé sur un article de presse du 18/12/2013 dans lequel vous commentiez, en ces termes, la suppression de la zone bleue de la rue de Liège, à l'entrée de la clinique : « cette zone bleue représentait plus un désavantage qu'un avantage ». Le directeur général du CHR ajoutant : « pour notre patientèle, c'est une excellente chose (...) Pouvoir se garer en toute liberté est une très bonne chose. C'est une véritable bouffée d'oxygène pour tout le monde ». Monsieur l'Echevin, que nous vaut ce changement d'analyse de votre part ? A mon avis rien ! Nous vous demandons donc de renoncer à la zone bleue de la Rue du Parc qui n'est même pas une suggestion de Besix mais une pure demande de la majorité !

Enfin, je terminerai par une question : vous savez que les règlements FEDER imposent de déduire des subsides reçus les recettes générées par un projet financé par le FEDER. Or, les parkings Pont du Chêne et Cour Fischer sont dans cette situation. Un contrôle de l'Europe pourrait donc avoir des conséquences fâcheuses sur les finances communales avec probablement plusieurs dizaines de milliers d'euros à rembourser. Ma question est simple : comment comptez-vous régler cette situation ?

En conclusion et par souci de clarté, je récapitule. Vous aurez notre soutien :

- 1) Si vous investissez dans de la signalisation au sol
- 2) Si vous permettez aux riverains de l'ancienne zone rouge de s'y garer
- 3) Si vous maintenez le prix des abonnements pour les travailleurs
- 4) Si vous instaurez la gratuité le samedi toute la journée
- 5) Si vous passez les zones bleues à 3h
- 6) Si vous renoncez à la zone bleue de la rue du Parc
- 7) Si vous répondez de manière satisfaisante à ma question sur les parkings FEDER

Chers collègue,

Nous devons tirer les leçons l'échec du FEDER et, pour le bien de l'avenir du centre-ville, comprendre ce qui s'est passé.

Grâce aux fonds européens, vous vouliez notamment acquérir le Grand Bazar pour y développer une série de services (co-working, e-learning) dont l'utilité reste, soit dit en passant, floue et mal définie dans la fiche déposée. Vous vouliez également y installer le Centre Culturel sur base d'une inversion de fonction « bizarre » entre le Grand Théâtre, devenant pôle économique, et le Grand Théâtre devant, en partie, pôle culturel. Soit.

Les fonds FEDER n'arriveront pas. Vous avez néanmoins choisi d'aller au bout de votre idée et de poursuivre la procédure d'achat du Grand Bazar. Ce faisant, nous semble-t-il, vous persister dans une erreur qui est une des causes du fiasco FEDER.

Sur le fond, il ne s'agit pas de contester le principe de l'achat du bâtiment. En effet, il nous paraît toujours intéressant d'orienter l'investissement public vers des sites stratégiques. Et c'est le cas du Grand Bazar.

Néanmoins, dans ce cas-ci, vous mettez en quelque sorte la charrue avant les bœufs et, je le crains, vous posez les conditions d'un nouvel échec. En effet – et nous continuons de penser que c'est là une lacune majeure de votre majorité – vous inscrivez ce projet en dehors de toute vision globale du territoire. Or, si le Grand Bazar est un bâtiment stratégique, le quartier dans lequel il fonctionne l'est au moins tout autant. Cela signifie que vous devez réfléchir à l'avenir du Grand Bazar en lien avec l'avenir de l'ensemble du quartier Crapaurue-Coronmeuse-Collège-Ortmans. Cette réflexion semble absente de vos esprits.

Ce quartier est le chaînon naturel entre deux pôles du centre-ville : le haut de la ville qui a fait l'objet d'investissements depuis plusieurs années (revitalisation de la rue de Heusy, rénovation de la Place du marché) ; le bas de la ville qui, lui aussi, a déjà été largement transformé et qui continuera à l'être dans les prochaines années. Si vous laissez mourir ce trait d'union que représente Crapaurue-Coronmeuse, la dynamique de revitalisation du centre-ville ne pourra jamais se redéployer pleinement.

Le potentiel de ce quartier est très important : à la fin de la précédente mandature nous avons commencé à concevoir un projet mixte regroupant création de logement, d'espaces publiques, de parkings et de commerces. D'autres idées pourraient également s'y implémenter. Il faut en tout cas mener la réflexion en lien avec l'enjeu du Grand Bazar et c'est exactement ce que vous ne faites pas.

Il est une chose évidente : l'intervention d'un partenaire privé est une condition nécessaire à tout projet concret. Or, en rachetant le Grand Bazar, vous sortez en quelque sorte du jeu un partenaire privé qui pourrait peut-être être intéressé par un projet plus global.

Quoi qu'il en soit, pour celui-là ou pour un autre, vous avez besoin de définir un cadre vous permettant d'attirer un investisseur privé. Ce cadre devrait être celui de la revitalisation urbaine. En effet, comme vous le savez, non seulement la revitalisation urbaine permet d'obtenir des subsides

régionaux mais surtout elle permet à l'Autorité publique d'exproprier, c'est-à-dire de prendre la main sur le foncier, et donc d'intéresser le secteur privé !

Les socialistes ont, à de nombreuses reprises, évoqué la nécessité d'une opération de revitalisation urbaine dans ce quartier. A mi-mandature, nous ne comprenons pas que vous ne l'ayez toujours pas activée, ni même proposé d'alternative. Intervenir sur le Grand Bazar seul s'avérera probablement insuffisant. Sans partenaire privé et sans projet global, l'investissement pourrait très vite se transformer en gaspillage. Il faut faire preuve d'intelligence territoriale et inclure le Grand Bazar dans son quartier pour une relance global de Crapaurue. Pour ces raisons, nous demandons au Conseil communal d'inviter le Collège à soumettre rapidement au Gouvernement wallon, en vue de sa reconnaissance, un périmètre de revitalisation urbaine sur ce quartier.

Résolution du Conseil communal de Verviers invitant le Collège communal à définir à périmètre de revitalisation urbaine sur le quartier Crapaurue-Coronmeuse-Collège-Ortmans

Prenant acte de la décision négative du Gouvernement wallon quant au financement du rachat du Grand Bazar dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020 ;

Considérant la volonté de la Ville d'acquérir le Grand Bazar ainsi qu'une série de bâtiments annexes sur fonds propres ;

Considérant la valeur stratégique du Grand Bazar et son importance dans la dynamique et l'attractivité du centre-ville ;

Considérant les graves difficultés que connaît actuellement Crapaurue et ses commerces ;

Considérant la pertinence d'une réflexion stratégique globale sur le redéploiement du quartier Crapaurue-Coronmeuse-Collège-Ortmans menée en lien avec l'avenir du Grand Bazar ;

Considérant que la valeur stratégique de ce quartier réside dans le fait qu'il constitue un chaînon liant le quartier de la rue de Heusy et de l'Hôtel de Ville au bas de la ville ;

Considérant les besoins de Verviers en logements neufs, identifiés dans le Schéma de Structure Communal ;

Considérant que la création de logements neufs et confortables au centre-ville contribue à y favoriser la mixité sociale et à en renforcer l'attractivité ;

Considérant le potentiel de développement important de ce quartier en termes notamment de logement, de commerce, d'espaces verts ou d'espaces publics ;

Considérant l'intérêt des revitalisations urbaines tant en termes d'accès à des subsides régionaux que de capacité d'expropriation ;

Considérant que les revitalisations urbaines nécessitent la participation d'un partenaire privé et que, dès lors, elles contribuent à faciliter la mise en place de partenariats public-privé (PPP) ;

En sa séance du 29 juin 2015, le Conseil communal

Invite le Collège à mobiliser rapidement les moyens nécessaires à la définition d'un périmètre de revitalisation urbaine sur le quartier Crapaurue-Coronmeuse-Collège-Ortmans et à en définir le contenu en termes de fonctions urbaines ;

Invite le Collège à définir un projet pour ce quartier en lien direct avec la réflexion menée sur l'avenir du Grand Bazar ;

Invite le Collège à soumettre ce périmètre au Gouvernement wallon en vue de sa reconnaissance.

Conseil Communal du 29 juin 2015 – Réponse de L'Echevin Pitance à Malik Ben Achour.

Un périmètre de revitalisation urbaine a déjà été validé par le conseil du 30 mai 2011. Sur l'ensemble des ilots Collège, Coronmeuse, Crapaurue, jusqu'à la rue Ortmans.

Je vous rassure au-delà de la votre posture politique... La vision d'ensemble est bien présente.

La maîtrise foncière d'un site est généralement une base de réussite pour la recherche d'un partenaire privé. C'est d'ailleurs explicitement mentionné dans un rapport collègue du 3 mai 2011.

C'est d'ailleurs mentionné textuellement comme un frein dans un rapport collègue.

Cette acquisition ne fera que faciliter la recherche d'un partenaire privé et ainsi concrétiser une étape supplémentaire vers une revitalisation urbaine, en amorçant une possible convention.

Pour un rappel des expériences uniquement verviétoises :

- La revit Heusy a été possible après acquisition – expropriation de l'ensemble de la zone
 - La revit des rives de Verviers est avant tout dépendante du déclassement de nombreux domaines publics communaux en vue de les ré urbaniser.
 - La revit en cours de réflexion à l'Ile Adam avance car la Ville y dispose d'importants terrains à échanger ou vendre.
- Concernant les fonctions à placer dans le grand bazar et dans son ilot, plusieurs éléments convergent :
 - Les propositions faites dans le cadre du FEDER
 - Les réflexions en cours, dans le cadre de l'étude identitaire
 - Les pistes élaborées dans le cadre du Master plan :
 - Logements
 - Commerces urbains pour renforcer la tramer existante
 - Fonctions culturelles indispensable pour recréer de l'attractivité.
 - La vision d'ensemble est renforcée par deux projets majeurs en cohérence directe :
 - La proposition et l'éligibilité de la rue Crapaurue au crédit d'impulsion, en vue d'y aménager un espace partagé de plein pied davantage propice aux piétons et bus.
 - L'obtention probable des fonds FEDER pour Verviers ville conviviale comprenant notamment
 - un espace partagé de plein pied davantage propice aux piétons et bus Place Verte
 - La piétonisation ou semi piétonisation de la place du Martyr.

Question de Muriel Targnion à Freddy Breuwer

Monsieur l'Echevin,

Vous ne l'avez jamais caché, bien qu'il n'en soit responsable en rien, la majorité cdH-MR compte régler en partie ses difficultés financières sur le dos du personnel communal.

Par une diminution de la masse salariale d'un million d'euros, vous voulez compenser la diminution des recettes, les créances douteuses...

Comme c'est systématiquement le cas sur chaque dossier important pour Verviers, vous n'arrivez pas à vous entendre et vous reportez le point. Ici, vous vous donnez jusque septembre pour organiser cette régression sociale.

Afin de sauvegarder l'avenir des membres du personnel que vous envisagez de sacrifier, nous allons vous faire une proposition qui, avec des effets très rapides, peut diminuer la masse salariale.

Nous avons autour de la ville, des entités consolidées, le CPAS, la RCA, la zone de Police.

Il ya des institutions financées ou soutenues par la ville de Verviers comme la zone de secours, le CHPLT...

Il y a des ASBL, soit communales, le CCR, la maison des sports, le CTLM... ou des intercommunales, la maison du tourisme... et des ASBL, nombreuses qui sont soutenues par la ville soit par des mises à disposition, soit par des subsides.

Toutes ces institutions occupent du personnel dans des fonctions dont les qualifications se trouvent aussi à la ville.

Ce que nous proposons, c'est comme cela existe au niveau de certains marchés financiers, c'est une synergie pour l'emploi.

Dans ces institutions lorsqu'un emploi est vacant et qu'il y a à la ville des candidatures avec la qualification requise, nous souhaiterions que la priorité soit donnée à cette ou ces candidatures. Le cas échéant, lorsque la ville n'en est pas le

seul partenaire, comme c'est le cas pour le CHPLT, la zone de secours ou la zone de police, nous souhaiterions que le personnel de la Ville le soit au prorata du poids qu'elle a dans cette institution.

Cette forme de solidarité serait un juste retour à la ville qui n'a pas ménagé ses efforts et son soutien en faveur de ces entités. Un cas de refus de ces institutions de participer à cette démarche pourrait ainsi impliquer une diminution de la participation de la ville dans celle-ci.

Soulignons que dans le cas du CPAS, par mobilité, cela serait aussi possible pour des agents nommés.

Vu, le nombre d'emplois présents dans toutes ces institutions et le turn-over que certaines connaissent, il ne faudrait pas longtemps pour réaffecter 25 emplois, puisque c'est le chiffre avancé par vous-même, Monsieur l'Echevin du Budget.

Depuis l'annonce de cette volonté de réduction de l'effectif ville au moins 10 emplois ont été vacants parmi ces institutions.

Je souhaiterais savoir, Monsieur l'Echevin, ce que vous pensez de cette proposition ?

Il faut évidemment un peu de volonté et de détermination politique pour le mettre en place, nous espérons que vous l'aurez, cela en faveur de l'ensemble des acteurs de cette ville et en particulier de son personnel.

Madame la Conseillère communale,
Chère Muriel,

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier pour votre sympathique intervention.

Si je partage votre souci du bien être de notre personnel communal, je ne peux pas accepter le raccourci facile que vous présentez dans les 1^{er} § de votre intervention.

En effet, vous semblez oublier que le Parti Socialiste qui a géré les finances communales depuis 20 ans sans discontinuer, ne peut s'exonérer d'une certaine responsabilité.

Je crains que la situation dont j'hérite en tant que responsable politique, en charge des finances depuis peu, ne conduise à d'autres efforts pour justifier une aide extraordinaire.

C'est pourquoi, aujourd'hui, afin justement de sauvegarder l'avenir des membres du personnel, je confirme une fois encore la nécessité de prendre des mesures efficaces et rapides.

C'est là que votre intervention peut être une source d'inspiration pour l'avenir.

Force est de constater que trop peu de Verviétois sont recrutés sur le plan local, au sein de nos propres services publics. Les problèmes de formation n'expliquent pas tout. Cela n'améliore pas les différents indicateurs de notre ville ni nos recettes fiscales.

Il serait nécessaire de mettre en place une vraie politique des Ressources Humaines. L'absence d'une vision moderne et ambitieuse dans ce domaine fait défaut depuis plus de 20 ans sur le plan politique ! Je m'attacherai à faire rimer fonction publique et créativité pour le bien être et le motivation au travail de nos collaborateurs.

Le principe, en filigrane de votre intervention, d'outplacement ou reclassement de personnel communal dans les institutions, que nous finançons largement est tout à fait pertinent a priori.

Toutefois, dans la pratique, et après une première analyse, la question des profils se pose.

Un problème de matching de l'offre et de la demande apparaîtra en effet inévitablement.

Je pense notamment aux Services de secours, au CHR ou MRS ou aux Maisons d'Enfants qui nécessitent des profils spécifiques.

Vous me dites que 10 emplois ont été proposés. Lesquels ? Si vous pensez au CHPLT, vous y siégez comme moi, nous verrons jeudi au prochain BP si nous pourrions être suivis.

Vous nous dites que nous procrastinons. C'est faux !

Très concrètement, sachez que le Collège du 16 juin a tranché et arrêté les mesures du plan d'économie. Je suis prêt à vous les détailler par le menu et vous verrez que votre suggestion du jour peut être difficilement rencontrée à la lecture des services concernés principalement.

La concertation syndicale est d'ores et déjà prévue le 03 juillet et la rencontre avec le CRAC aura lieu dans la foulée, à la mi-juillet.

Entretemps, le Directeur Financier et moi-même auront pu objectiver la situation comptable et de trésorerie et circonscrire le problème.

Les services du budget sont à pied d'œuvre afin que le 19 août prochain, le Collège arrête ses MB qui intégreront les effets en 2015 des mesures prises. L'avenir de la majorité en dépend.

F.Breuer